



Paris, le 10 juin 2013

ADS - ATESAT : Cécile Duflot prend des décisions...

à la place du Parlement pour détruire les services de son ministère !

Le cabinet de la ministre de l'égalité des territoires a demandé à recevoir la FEETS-FO vendredi dernier suite à l'envoi de la [lettre du 31 mai dernier de Cécile Duflot](#).

Il n'avait malheureusement rien de plus à nous dire...

Vous avez dit « adéquation missions-moyens », vous pouvez préciser ?

Rappelant notre farouche hostilité à ces abandons, notre interlocuteur nous précise que la ministre ayant pris ces décisions, l'objet de notre échange ne vise qu'à échanger sur leur mise en œuvre...

Pour FO, la décision de la ministre de supprimer 709 postes dès 2013 dans la perspective de la reconfiguration ultérieure des interventions ADS et ATESAT est d'abord une erreur de timing.

Comment en effet connaître les besoins en effectifs et en compétences nécessaires à terme si la nature des futures missions n'est pas définie ?

Or ce n'est pas le cas, sur l'ADS, pour son « recentrage » sur les seules petites communes qui sont membres d'intercommunalités ne disposant pas de la taille critique pour structurer au niveau intercommunal un service d'instruction.

Et ceci pose d'emblée plusieurs questions :

- quelle sera cette fameuse « taille critique », qui ne saurait être la même que pour les communes (aux territoires forcément moins vastes) ?
- combien d'intercommunalités seront en dessous de cette « taille critique », l'échéance de ces regroupements n'étant par ailleurs pas prévue avant la fin de l'année ?

C'est-à-dire qu'on commence à tailler dans les effectifs de toutes les DDT(M) avant que la loi ne modifie les seuils d'éligibilité actuels - et encore, si le législateur en décide ! - et donc avant même de savoir où se trouvent ces intercommunalités et combien elles sont (ce qui, d'une DDT(M) à une autre peut être substantiellement différent) !

L'essentiel est donc bien de taper (dans les effectifs, avec -457 ETP)... pour la « reconfiguration des missions », on verra après comment !

Pas plus que sur l'ATESAT puisque si certaines DDT(M) ont déjà repositionné les personnels sur les nouvelles politiques ministérielles

avec la RGPP, **maintenant, avec la MAP il faudrait à nouveau bouger... mais plus loin !**

Car il apparaît que l'ingénierie de solidarité devrait ne plus faire l'objet de "contrats à durée déterminée" reconductibles mais de contrats d'opérations.

C'est en effet sous cette forme que le ministère du développement durable s'associerait à l'extinction d'une ingénierie de solidarité pérenne (sic !), et que la ministre de l'égalité des territoires - telle Laurence Parisot en son temps - contribuerait à la précarisation de l'assistance aux collectivités et, par voie de conséquence, à celle des personnels...

Quoiqu'il en soit et que ce soit des DDT(M) qui ont déjà modernisé les interventions ATESAT ou pas, toutes seront soumises à contribution : ce sera -253 ETP ~~pour~~ contre l'ATESAT...

A défaut de nous en dire plus en terme d'évolution des missions, nous lui avons demandé de nous préciser ce que la ministre entendait par « tendance [poursuivie] en 2014 et 2015 ».

A la question : « Est-ce la perspective de la suppression de 3 x - 709 (soit - 2 127) postes au terme de ce plan triennal ? Ou plus ? Ou moins ? » nous ne recevrons aucune réponse...

Nous ne saurons donc pas avant 2015 sur combien de moyens (réduits) reposera la fameuse adéquation...

Nous ne saurons donc pas avant que les futures ADS et ATESAT aient été redéfinies (c'est-à-dire pas avant que les lois de décentralisation ne soient votées) sur quelles missions reposera l'adéquation.

Ce n'est donc pas une adéquation missions-moyens que voulait nous présenter le directeur -adjoint de cabinet de la ministre mais ...

une équation « missions + moyens » à ... deux inconnues !

Et les personnels dans ce flou ?

La discussion n'aura jamais été ouverte avec les organisations syndicales sur ces abandons. Il s'agit bien d'une RGPP++.

Ainsi la messe serait dite - sur fond de Requiem ! -, alors que **les débats restent à engager au Parlement ... et les combats partout où ils s'imposeront** ([cf courrier FO aux autres organisations syndicales](#)).

Aussi, à défaut de pouvoir nous inscrire dans ce débat, nous avons tenté d'y entrer sur les mesures d'accompagnement de ce plan social annoncé. C'est en effet ainsi qu'on peut appeler un processus par lequel le ministère prévoit de faire quitter leur poste à plus d'agents qu'il n'aura de postes vacants à leur proposer par ailleurs (cf. schéma d'emploi 2013).

Nous ferons valoir l'absence de garanties réelles que n'arrive pas à masquer le recyclage - aujourd'hui à l'échelle interministérielle, s'agissant des DDT(M) - des principes déjà insuffisants dans les processus de prépositionnement devenus désormais usuels au ministère...

Les agents dont le poste sera supprimé n'auront en effet de priorité dans les cycles de mobilités (forcées, donc !) que sous réserve d'avoir les mêmes compétences que leurs concurrents...

Et si leur site est fermé (tiens, tiens, le candidat

En conclusion (provisoire) :

La ministre a voulu susciter quelques espérances en terminant son courrier par l'annonce de « *mesures financières complémentaires* ».

Nous avons donc souhaité savoir de quoi il retournait ... mais nous sortirons quasiment bredouilles.

Il n'est pas question ici de l'indispensable garantie de maintien de rémunération sur laquelle la lettre de Cécile Duflot ne dit rien.

Son cabinet nous renvoie en fait aux réflexions en cours à la Fonction publique sur la question des passerelles interministérielles et inter-fonctions publiques et à leurs conclusions (qui ne devraient être rendues publiques qu'à la mi-juillet).

L'acte III de la décentralisation au calendrier plus qu'incertain prévoit en effet de transférer des missions, mais pas les personnels qui les exercent dans les services de l'État.

Le ministère souhaite donc lever un frein à l'accueil de ces agents par les collectivités (le reversement de cotisations supérieures à celles de la FP territoriale) ... mais il « oublie » les autres (comme le dogme des réductions de budget, d'effectifs et l'austérité imposée aux collectivités).

En fait, c'est la menace qui pèse plus généralement à l'échéance de la mi-juillet, en pleine période estivale (hasard ?), sur les retraites et pensions...

élu à la présidentielle ne prévoyait-il pourtant pas d'arrêter les désertifications ?), ils seront « aidés » pour se trouver eux-mêmes un poste...

Le DRH, qui se targue d'une certaine expérience en matière de prépositionnements « classiques » s'est montré particulièrement optimiste...

Lorsque l'on sait comment fonctionnent depuis quelques mois les CAP - placées sous un arbitraire de plus en plus flagrant de la parité administrative - et qu'on y ajoute le fait qu'il s'agit-là d'agents de directions interministérielles (sur lesquelles le ministère n'a donc plus la main), l'expérience que nous en avons pour notre part ne peut pour notre part que nous inquiéter....

Sans compter que, telle que présentée, la lettre de la ministre traduit la méconnaissance la plus inquiétante de la réalité des missions qu'exercent les agents dans les DDT(M).

Ainsi ceux qui ont été redéployés il y a peu sur les missions ADS ou, déjà, sur les futures missions ATESAT, devraient à nouveau plier bagage ... faisant perdre au passage aux services les compétences qui leur seront nécessaires pour exercer ces missions lorsqu'elles auront été redéfinies !

Ou l'écologie au service d'une politique des terres brûlées...

C'est donc dans ce cadre que nous avons demandé que plutôt que de se préparer à présenter une image « décomplexée » au mois de juillet, ce gouvernement prévoie des mesures sociales comme d'autres l'avaient fait en leur temps (avec la cessation anticipée en 1982-1983 ou encore le CFA en 1997) à l'égard de personnels dont les postes sont menacés.

Et, reprenant au mot notre interlocuteur sur les principes d'égalité, nous avons donc demandé que, dans le cadre de ce plan social :

1. soit ouvertes aux agents des METL/MEDDE les mesures offertes à un certain nombre de cadres de la Fonction publique,
2. le ministère ne contente pas d'évoquer une « tendance » (ou « trajectoire »), mais donne -et très vite !- un sens à ses projets ... pour que les agents retrouvent eux-mêmes un sens à leur engagement au service du public.

Sur le premier point le représentant du ministre s'est montré réservé mais s'est engagé à examiner « techniquement » notre revendication.

Sur le second, nous avons obtenu l'engagement de la réalisation, par le ministère, d'une étude d'impact sur les volets social et économique...